

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **1 octobre 2025**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Madame Vanessa Thériault, conseillère # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Poste Vacant, conseillère # 2
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Alexandre Vaillancourt, directeur général, greffier-trésorier et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 07 par Madame la Mairesse, Johanne Delage, de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour ;

1. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;

2. Adoption de l'ordre du jour ;

3. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2025 ;

4. Rapport des membres du conseil municipal ;

5. Période de questions ;

6. Rapport du comité de la Régie incendie ;

6a Régie incendie Chartierville-Hampden- La Patrie – Dépôt Compte-rendu ;

6b Demande aux municipalités – Sauvetage hors route ;

6cAdoption du RÈGLEMENT 182-25 abrogeant le règlement R119-21 concernant la tarification dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents;

7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments

7a Dépôt du rapport de la voirie de septembre 2025 ;

7b Approbation du décompte progressif n°1 – Projet PAVL 2025-2026;

7cDemande pour la gestion du roseau commun (phragmites) – 30, rue Chapleau;

7d Acceptation de l'estimation pour l'implantation d'un réseau électrique – Rang Labonne ;

7e Prise d'acte de la démission de Monsieur Luc Bibeau ;

8. Législation

9. Développement et projets spéciaux ;

9a RÉSOLUTION – Calendrier « La Patrie sous l'œil de la caméra »

10. Administration

10a Dépôt – suivi budgétaire de septembre 2025 ;

10b Rapport du Directeur général ;

10c Mise à jour des évaluations des bâtiments municipaux ainsi que leurs contenus ;

10d Acceptation de l'offre de service de id.concerto pour l'année 2025 ;

10e Intention de déposer un projet dans le cadre du Programme PRACIM 2025-2028

10f Appui aux engagements de la Coalition des Montérégiennes - Élections municipales 2025 : Réaliser nos ambitions pour les collines Montérégienne ;

10g Contrats pour entretien ménager 2025-2026 ;

10h Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes ;

10i Dépôt des états comparatifs ;

10j Autorisation pour un élu à participer à la journée de consultation du 15 octobre 2025 – Parc régional du Marécage-des-Scots ;

10k Offre de services – Gestion des archives ;

10l Répartition des profits – soirée Alain Choquette ;

11. Urbanisme

11a Autorisation d'affichage de poste – inspecteur municipal ;

12. Agent de développement

12a Dépôt – Rapport de l'agent de développement et du gestionnaire de projets ;

13. Loisirs, culture et bibliothèque

13a Demandes – Marché de Noël de La Patrie ;

13b Demande de soutien pour l'organisation de la 3e édition de la fête d'Halloween – 25 octobre 2025 ;

13c Festi-Rock – Autorisation de paiement profits 2025 ;

13d Soutien à l'organisation de la deuxième édition du Festi-Rock en 2026 ;

13e Marché public – Budget 2026 ;

13f Marché public – Assurance responsabilités civiles ;

13g Marché public - Location gratuite de l'abri-bois 2026 ;

13h Organisation remerciement des bénévoles ;

13i Dépôt – Budget final du comité des familles ;

13j Concours décoration d'Halloween 2025 ;

13k Spectacle familial de Noël 2025 ;

14. Dépôt de la correspondance

15. Varia

16. Présentation des comptes

17. Rapport de la mairesse

18. Période de questions

19. Fermeture de la séance

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que l'ordre du jour est adopté tel que déposé aux membres du conseil.

2025-10-300 Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 9 septembre 2025;

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal du 9 septembre 2025 ;

Attendu que le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents lors du procès-verbal du 9 septembre 2025 ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal du 9 septembre 2025 ;

2025-10-301 Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Rapport des membres du conseil municipal ;

Madame Hélène Côté Lambert mentionne sa participation à la table de concertation des aînés.

Monsieur Richard Blais mentionne sa participation au spectacle Alain Choquette.

Monsieur Philippe Delage mentionne l'organisation de son évènement du Spectacle Alain Choquette.

Madame Johanne Delage mentionne sa participation avec le directeur général, Monsieur Alexandre Vaillancourt à la FQM. Elle mentionne aussi sa participation à la Régie incendie des Sommets concernant le sauvetage hors route. Elle mentionne aussi sa participation à une rencontre de la CDC, et ceux-ci on proposer de rencontrer tous les candidats en élection de les rencontrer.

5. Période de questions ;

Les membres du conseil répondent aux questions du public.

On demande des choses concernant le spectacle du 4 octobre de Patrick Norman.

6. Dépôt du rapport du comité de la Régie incendie ;

a. Régie incendie Chartierville-Hampden- La Patrie – Dépôt Compte-rendu;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport de la séance ordinaire tenue le 21 août 2025 à 19 h.

b. Demande aux municipalités – Sauvetage hors route;

Attendu que la Régie incendie des Sommets a annoncé sa décision de ne pas offrir les services de sauvetage hors route à compter du 21 août 2025;

Attendu que ce service est essentiel à la sécurité de la population et au maintien d'une couverture adéquate en situation d'urgence;

Attendu que cette décision met également à risque les municipalités dont les services incendie sont appelés en entraide, ceux-ci devant intervenir sans disposer de la connaissance approfondie du territoire ce qui augmentera indirectement les délais d'intervention et pourrait être nuisible pour le sauvetage et la sécurité de leurs citoyens;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal demande formellement au conseil d'Administration de la Régie incendie des Sommets de reconsidérer sa décision et d'offrir le service de sauvetage hors route;

Que la présente résolution soit transmise sans délai à la Régie incendie des Sommets ainsi qu'aux municipalités membres afin de témoigner de l'importance de ce service pour la sécurité de la population.

2025-10-302

Résolution adoptée à l'unanimité.

c. Adoption du RÈGLEMENT 182-25 abrogeant le règlement R119-21 concernant la tarification dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents;

ATTENDU que la municipalité de La Patrie n'offre plus de service de sécurité incendie;

ATTENDU que le service incendie a été transféré à la Régie incendie des Sommets;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'annuler ledit règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenu en date du 19 août 2025 ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil adopte le règlement numéro **RÈGLEMENT 182-25 abrogeant le règlement R119-21 concernant la tarification dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents** de la municipalité de La Patrie et ledit conseil ordonne et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement annule le Règlement 119-18 concernant la tarification dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents;

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2025-10-303

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

a. Dépôt du rapport de la voirie de septembre 2025 ;

Le rapport du directeur de la voirie produit pour le mois de septembre 2025 a été déposé aux membres du conseil à l'atelier qui eut lieu le 30 septembre 2025.

b. Approbation du décompte progressif n°1 – Projet PAVL 2025-2026;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur **E.W. Excavation inc.** a réalisé des travaux dans le cadre du projet mentionné en rubrique ;

CONSIDÉRANT que le décompte progressif n°1, au montant de **207 619,33 \$ taxes incluses**, a été dûment préparé, signé et recommandé pour paiement ;

CONSIDÉRANT que ce décompte inclut une **retenue contractuelle de 10 %** applicable jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux ;

CONSIDÉRANT que les quantités inscrites au décompte ont été validées conjointement par l'entrepreneur et la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les **Services EXP** fournissent un soutien technique sur appel ainsi qu'un appui administratif dans le cadre de ce projet ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le **décompte progressif n°1** soumis par **E.W. Excavation inc.**, au montant de **207 619,33 \$ (taxes incluses)**, soit **approuvé** ;

QUE ce montant soit **recommandé pour paiement**, sous réserve de la retenue contractuelle de 10 % applicable jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux ;

QUE copie du décompte signé soit transmis à l'entrepreneur ainsi qu'au représentant des **Services EXP**.

2025-10-304

Résolution adoptée à l'unanimité.

c. Demande pour la gestion du roseau commun (phragmites) – 30, rue Chapleau;

ATTENDU QUE Mme Marie Charlebois, résidente du 30, rue Chapleau, a déposé une demande au conseil municipal afin d'intervenir pour la gestion du roseau commun (phragmites) présent sur l'emprise municipale et sur son terrain ;

ATTENDU QUE la municipalité est consciente des enjeux environnementaux et écologiques associés à la propagation du phragmite, une plante envahissante difficile à éradiquer sans une gestion spécialisée ;

ATTENDU QUE Mme Charlebois a exprimé le souhait que la municipalité collabore avec un expert en gestion du phragmite, et qu'elle puisse être impliquée dans cette démarche, considérant que le problème touche à la fois une emprise municipale et un terrain privé ;

ATTENDU QUE la problématique des phragmites ne touche pas uniquement le 30, rue Chapleau, mais également plusieurs autres secteurs du territoire de la Municipalité de La Patrie ;

ATTENDU QUE toute intervention municipale en matière de gestion du phragmite devrait, pour être équitable et efficace, couvrir l'ensemble du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE de telles démarches impliqueraient des coûts importants ainsi qu'un engagement logistique et technique conséquent pour la municipalité ;

**En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Richard Blais
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

QUE la municipalité de La Patrie ne donnera pas suite à la demande déposée concernant l'intervention spécifique au 30, rue Chapleau pour la gestion du roseau commun (phragmites),

CONSIDÉRANT QUE toute action ciblée serait inéquitable sans une évaluation et une stratégie globale applicable à l'ensemble du territoire municipal ;

ET QUE les coûts et les ressources requis pour un tel projet dépassent actuellement les capacités financières et opérationnelles de la municipalité.

2025-10-305 Résolution adoptée à l'unanimité.

**d. Acceptation de l'estimation pour
l'implantation d'un réseau électrique – Rang
Labonne**

ATTENDU QUE la municipalité de La Patrie a demandé une estimation pour l'implantation d'un réseau électrique dans l'emprise du rang Labonne, sur le lot 5 001 139 ;

ATTENDU QUE l'estimation écrite a été transmise à madame Marie-France Gaudreau par courriel, incluant les détails du mandat, le montant total estimé de 3 000 \$ + taxes, et une date de livraison prévue autour du 24 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE le mandat inclut la visite de terrain, la pose de piquets aux ± 50 mètres sur une distance approximative de 1,15 km, conformément au croquis fourni, afin de s'assurer que le réseau électrique projeté demeure dans l'emprise municipale ;

**En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Richard Blais
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :**

D'accepter l'estimation reçue pour l'implantation d'un réseau électrique dans l'emprise du rang Labonne, pour un montant total de 3 000 \$ plus taxes ;

D'autoriser madame Marie-France Gaudreau à confirmer l'approbation du mandat par courriel ou par téléphone afin de permettre le début des travaux ;

Que les sommes nécessaires à ce projet soient imputées à même le fonds de roulement.

2025-10-306 Résolution adoptée à l'unanimité.

**e. Prise d'acte de la démission de monsieur
Luc Bibeau;**

ATTENDU QUE la municipalité de La Patrie a reçu, en date du 22 septembre 2025, une lettre de démission de monsieur Luc Bibeau, employée sur appel au service de la voirie ;

ATTENDU QUE cette démission est présentée dans le cadre de la loi électorale municipale en vigueur, qui exige qu'un employé démissionne de ses fonctions s'il souhaite poser sa candidature aux élections municipales (à l'exception des pompiers volontaires) ;

ATTENDU QUE monsieur Bibeau précise que sa démission est conditionnelle au maintien de cette exigence légale et de son entrée en fonction comme conseiller;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la municipalité de La Patrie prend acte de la démission de monsieur Luc Bibeau, en date du 22 septembre 2025, de son poste d'employé sur appel au service de la voirie ;

Que cette démission soit effective selon les conditions précisées dans la lettre, soit uniquement si la législation municipale exige toujours la démission d'un employé souhaitant poser sa candidature aux élections municipales et conditionnelles à son entrée en fonction comme élu municipaux par suite du 3 octobre 2025 à 16 h 30 par acclamation ou par élection le 2 novembre 2025;

Que la direction générale est autorisée à faire le suivi administratif nécessaire selon la situation légale en vigueur.

2025-10-307

Résolution adoptée à l'unanimité.

8. Législation

9. Développement et projets spéciaux;

a. RÉSOLUTION – Calendrier « La Patrie sous l'œil de la caméra »

Considérant que le club photo des Hauts Sommets souhaite créer un calendrier pour l'année 2026 ayant pour thème *La Patrie sous l'œil de la caméra* ;

Considérant que ce calendrier mettra en valeur des photographies locales prises par les membres du club ;

Considérant que le club propose d'y intégrer les dates importantes de la collectivité (collectes, réunions du conseil, etc.) et de le rendre accessible aux citoyens ;

Considérant que le club photo assurera la conception graphique complète du calendrier et fournira les photos ;

Considérant que le club souhaite recevoir les dates importantes avant la fin novembre 2025 afin de finaliser le calendrier à temps ;

Considérant que le club demande deux exemplaires du calendrier par membre participant (environ 8 à 10 personnes) ;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise la création de ce calendrier via le club photo et un montant de 2 500 \$ via le fonds de roulement de la Municipalité de La Patrie.

2025-10-308 Résolution adoptée à l’unanimité.

10. Administration

a. Dépôt - suivi budgétaire de septembre 2025 ;

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport du suivi budgétaire du mois d’août 2025. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport.

b. Rapport du directeur général;

Le directeur général fait son rapport concernant :

CIUSSS - CLSC
• Rencontre avec Mathieu Hade et Mme Camiré pour discuter des scénarios et planifier la création du bail sur 15 ans • Rencontre avec Marc Dufour de Cimaïse (architecture) pour discuter des coûts des travaux • Rencontre Miguel Herrero pour discuter de la nécessité d’aller en appel d’offres ou non (s’il n’y a pas de problème d’amiante, on devrait pouvoir éviter l’appel d’offres) • Création d’un plan d’action avec échéancier
PAVL 2025
• Suivi des travaux et des communications entre Pierre Grondin et les sous-traitants • Création d’un compte TRACES Québec pour la disposition des résidus • Conclusion des travaux sur la 257
PAVL 2026
• Modification et dépôt de la nouvelle demande pour les travaux sur le chemin Petit-Québec

ÉLECTIONS

- Rédaction et affichage des avis publics
- Formation sur le module Sygem élections
- Recrutement et embauche du personnel électoral
- Confirmer le fournisseur du matériel électoral
- Distribution des formulaires et réception des candidatures
- Inscription des candidats dans le plateforme CREM de Élections Québec

INCENDIE

- Rencontre de 3h avec Simon Lafrenière concernant le fonctionnement de la régie incendie et tout autre sujet en lien avec le service incendie
- Réunion en soirée avec les municipalités dans la régie et la régie (Simon et Johanne) + montage et démontage de la salle
- Recherche pour trouver l'entente du véhicule hors route (démarches auprès du ministère de la Sécurité publique) + suivie avec Pamela Blais

PNHA

- Suivi de la rencontre citoyenne organisé par Alain et Patrice (15 participants)
- Assister Alain dans le dépôt de la nouvelle demande PNHA pour la rénovation de la salle de bain du centre communautaire
- organiser la reprise du PNHA 2025 avec Micheline C.

INFORMATIQUE

- Début des travaux pour la transition vers le nouveau serveur avec les nouvelles adresses courriel
- Démarches auprès de la MRC pour l'achat d'équipement (*refusé)
- Installation du câblage dans la salle de conseil afin de se préparer à y installer des bureaux

RESSOURCE PARTAGÉE EN LOISIR

- Rencontre de 3h à STIC avec Sarah Lévesque, Pamela Blais et Johannie pour mieux organiser le partage entre les municipalités, créer des outils de suivi, s'entendre sur un horaire et planifier le retour possible de Mélodie Caissie (nous avons une dette de 230 heures envers STIC et Chartierville)
- Suivi avec Johannie pour l'aider à s'organiser et mieux communiquer son horaire

ÉVÈNEMENTS 150e

- Assister Patrice avec les communications et la planification de la loge pour Patrick Norman
- Gestion de la technique de scène pour le spectacle d'Alain Choquette et suivi avec Pauline Beaudry
- Vente de billets au bureau
- Aider avec la logistique du spectacle d'Alain Choquette le jour de l'évènement

RESSOURCES HUMAINES

- Entrevues pour le contrat de ménage
- Affichage du poste à l'inspection

• Création et implantation d'un plan de suivi avec les départements • Suivi avec Naomi Roberge pour son entrée au poste d'adjointe administrative
CONGRÈS DE LA FQM
• Départ à 13h le mercredi 24 et retour le samedi 27 en début d'après-midi
GREFFE et TRÉSORERIE
• J'entre des factures, aide avec des résolutions et apprends à faire la conciliation bancaire, mais je suis encore trop dépendant de Marie-France à ce niveau. Mon objectif est de mon concentré sur ces 2 tâches-là en octobre afin de pouvoir les faire de façon autonome. • Besoin maîtriser la préparation des payes et préparer les documents pour l'atelier/conseil

Les membres du conseil ont pris connaissance du présent rapport.

c. Mise à jour des évaluations des bâtiments municipaux ainsi que leurs contenus ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie doit procéder à l'évaluation de ses bâtiments municipaux ainsi que leurs contenus afin d'obtenir une évaluation professionnelle du coût de reconstruction de votre bâtiment en valeur à neuf ou de sa valeur dépréciée;

Considérant l'offre de service reçue le 8 juillet 2025 de SPE valeur assurable qui se spécialise dans le domaine de l'évaluation immobilière depuis 1987 au niveau de la valeur de reconstruction pour des bâtiments et équipements de type résidentiel, commercial, industriel, institutionnel et agricole;

En conséquence,
Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil autorise Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe à signé l'offre de service de la compagnie SPE valeur assurable du 8 juillet 2025;

Que l'option 2 qui comporte l'évaluation des bâtiments, procédés et contenus d'un montant total de 11 010.00 \$ soit mise au budget 2026;

Que la firme soit informée qu'elle sera mandatée, mais que ce montant sera budgété pour 2026 seulement;

Qu'un montant de 2 500 \$ sera budgété sur cinq ans soit de 2026 à 2030 afin de récolter les fonds pour une nouvelle évaluation des bâtiments puisque celle-ci est recommandée d'être effectuée aux cinq ans.

**d. Acceptation de l'offre de service de
id.concerto pour l'année 2025;**

ATTENDU QUE la municipalité de La Patrie a reçu une offre de service de la firme id.concerto pour la mise en place de leur plateforme numérique de gestion municipale ;

ATTENDU QUE cette offre inclut un forfait pour 1 à 10 utilisateurs, cinq comités, un plan d'hébergement, ainsi que les services professionnels d'implantation, d'accompagnement et de formation ;

ATTENDU QUE l'offre prévoit différents tarifs selon la durée de l'entente, incluant des rabais de 5 % sur les frais récurrents annuels et de 10 % sur les frais d'implantation pour une entente de trois ans ;

ATTENDU QUE le conseil juge cette plateforme pertinente pour améliorer la gestion et la collaboration entre les membres du conseil et des comités ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'accepter l'offre de service de id.concerto pour l'implantation de leur plateforme, selon l'option suivante :

- Entente de 3 ans au tarif FQM : 6 818 \$ la première année, 4 277 \$ pour les années suivantes (taxes en sus)

D'autoriser la direction générale à signer tout document requis pour officialiser l'entente avec id.concerto et procéder à la mise en œuvre de la plateforme ;

Que les sommes requises soient imputées au budget 2025 de la municipalité.

2025-10-310

Résolution adoptée à l'unanimité.

**e. Intention de déposer un projet dans le cadre
du Programme PRACIM 2025-2028**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028, visant à soutenir la réaffectation, la réfection, la construction ou l'agrandissement de bâtiments municipaux ou communautaires ;

ATTENDU QUE ce programme vise à résoudre des problématiques importantes liées à l'état ou à l'absence d'infrastructures, dans une optique de développement durable et de mise en commun des bâtiments et services ;

ATTENDU QUE la municipalité de La Patrie est admissible au programme et pourrait bénéficier d'un taux d'aide financière bonifiée de 55 % ;

ATTENDU QUE le service en ligne permettant de déposer les projets sera accessible à compter de septembre 2025 ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la municipalité de La Patrie autorise Monsieur Alexandre Vaillancourt à déposer un projet dans le cadre du programme PRACIM 2025-2028, pour le projet suivant : réaménagement des bureaux municipaux;

Que la direction générale, Monsieur Alexandre Vaillancourt est mandaté pour amorcer les démarches préparatoires nécessaires à l'analyse du projet à déposer, en collaboration avec les partenaires concernés le cas échéant ;

2025-10-311

Résolution adoptée à l'unanimité.

f. Appui aux engagements de la Coalition des Montérégiennes - Élections municipales 2025 : Réaliser nos ambitions pour les collines Montérégiennes

ATTENDU QUE les collines Montérégiennes sont des sites emblématiques du Québec, à la fois par leur valeur écologique, historique, culturelle et paysagère, et qu'elles façonnent l'identité des municipalités qui les entourent;

ATTENDU QUE ces collines abritent une biodiversité exceptionnelle, aujourd'hui menacée par l'urbanisation, l'achalandage croissant et les changements climatiques;

ATTENDU QUE la Coalition des Montérégiennes, regroupant 73 organismes de conservation et partenaires régionaux, a lancé un appel à l'action auprès des municipalités dans le cadre des élections municipales de 2025;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de protéger, restaurer et mettre en valeur ces milieux naturels uniques, au bénéfice des générations présentes et futures;

ATTENDU QUE des plans de conservation régionaux et spécifiques à chaque colline ont été élaborés et sont soutenus par un plan d'action quinquennal (2023-2027);

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la municipalité de la municipalité de La Patrie reconnaisse la valeur exceptionnelle des collines Montérégiennes, tant sur le plan écologique que patrimonial;

QUE le conseil municipal s'engage à appuyer les cinq principes proposés par la Coalition des Montérégiennes, soit :

- Reconnaître la valeur des collines Montérégiennes en tant que patrimoine collectif à préserver;
- Protéger, restaurer et connecter les milieux naturels des collines dans une perspective d'adaptation climatique et de protection de la biodiversité;
- Favoriser la concertation locale avec les citoyennes et citoyens, les propriétaires fonciers, les organismes de conservation et les instances régionales;
- Promouvoir un accès respectueux à la nature, conciliant les usages récréatifs et les impératifs de conservation;
- Saisir les opportunités de financement en collaboration avec les partenaires pour maximiser les actions de protection et de mise en valeur.

QUE la présente résolution soit transmise à la Coalition des Montérégiennes, à la MRC du Haut-Saint-François ainsi qu'aux instances gouvernementales concernées, en appui à la reconnaissance et à la protection de l'ensemble des collines Montérégiennes.

2025-10-312 Résolution adoptée à l'unanimité.

g. Contrats pour entretien ménager 2025-2026 ;

Considérant que le contrat de conciergerie prendra fin le 18 octobre 2025 et que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la conciergerie qui se terminait le 28 août 2025 à 16 h ;

Considérant que deux candidatures ont été déposées au bureau municipal;

Considérant que les deux candidates ont été rencontrées par la direction générale;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le directeur général recommande la candidature de Léonie Garant et Alexandra Huard aux membres du conseil;

Que le conseil municipal autorise Monsieur Alexandre Vaillancourt, directeur général à signer un contrat avec les soumissionnaires, Léonie Garant et Alexandra Huard tel que déposé aux membres du conseil, et ce, à titre contractuel pour 6 octobre 2025 au 31 décembre 2026.

h. Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.¹

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la Municipalité de La Patrie écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QUE Municipalité de La Patrie inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

2025-10-314 Résolution adoptée à l'unanimité.

i. Dépôt des états comparatifs ;

Le directeur général, Monsieur Alexandre Vaillancourt dépose au conseil les états comparatifs au 2 octobre 2025, tel que prévoit l'article 176.4 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil prennent connaissance du présent dépôt.

j. Autorisation pour un élu à participer à la journée de consultation du 15 octobre 2025 – Parc régional du Marécage-des-Scots;

ATTENDU QUE le parc régional du Marécage-des-Scots est un acteur important du développement touristique, environnemental et récréatif du territoire du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE le 15 octobre 2025 se tiendra une journée de consultation stratégique à la Salle communautaire des Chevaliers, située au 143, rue Saint-Pierre à East Angus, dans le but d'identifier les enjeux, définir une vision commune, établir des priorités de développement et proposer des actions concrètes pour l'avenir du parc;

ATTENDU QUE la participation de la municipalité à cette démarche régionale est essentielle afin de représenter les intérêts de La Patrie et contribuer à l'élaboration d'une vision partagée;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser Madame Johanne Delage à participer à la journée de consultation stratégique du 15 octobre 2025 organisée dans le cadre de la planification du parc régional du Marécage-des-Scots;

D'assumer les frais de déplacement, s'il y a lieu, conformément à la politique de remboursement des élus en vigueur;

De mandater Madame Johanne Delage à représenter les intérêts de la Municipalité de La Patrie et à faire rapport au conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

2025-10-315 Résolution adoptée à l'unanimité.

k. Offre de services – Gestion des archives ;

Considérant que le suivi des archives doit être fait à chaque année pour la bonne gestion de celle-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise la dépense de budget 2500 \$ plus taxes afin que HB archivistes, s.e.n.c., archiviste, vienne effectuer la vérification des archives pour l'année 2026 ;

2025-10-316 Résolution adoptée à l'unanimité.

I. Répartition des profits – soirée Alain Choquette ;

Considérant que la soirée d'Alain Choquette a été populaire et que la municipalité de La Patrie a vendu les 145 billets donnés par Pauline Beaudry pour cette soirée ;

Considérant que la municipalité a fait des profits avec le bar de la soirée;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à faire un chèque d'un montant de 3020 \$ incluant la vente des billets pour un total de 145 billets à 20 \$ (total de 2 900 \$) et les pourboires pour un montant arrondi de 120 \$.

2025-10-317 Résolution adoptée à l'unanimité.

11. Urbanisme

a. Autorisation d'affichage de poste – inspecteur municipal ;

Le directeur général fait un suivi des CV reçu depuis l’affichage du poste d’inspecteur municipal. Les membres du conseil prennent connaissance du présent dossier.

12. Agent de développement

a. Dépôt – Rapport de l’agent de développement et du gestionnaire de projet;

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l’agent de développement et du gestionnaire de projet.

Monsieur Patrice Amyot mentionne les développements du projet de Patrick Norman qui aura lieu le 4 octobre 2025.

Par la suite, celui-ci mentionne leur rencontre avec les personnes aînées qui eu lieu à la salle municipale ainsi que les conclusions concernant les deux projets suivants : PMHA et PRIMA.

Les membres du conseil ont pris connaissance du présent rapport.

13. Loisirs, culture et bibliothèque ;

a. Demandes – Marché de Noël de La Patrie ;

ATTENDU QUE le Marché de Noël aura lieu le samedi 13 décembre 2025 dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire de la municipalité de La Patrie;

ATTENDU QUE des activités spéciales sont prévues pour souligner l’événement, notamment (activités à confirmer) :

- Jeux gonflables;
- Balade en traîneau (sleigh ride);
- Visite à la caserne;
- Atelier de bricolage et décoration de cupcakes;
- Maquillage et sacs-surprises pour les enfants;
- Feu extérieur avec guimauves et chocolat chaud;
- Mobile « Queues de Castor »;
- Dégustation de bières de la microbrasserie des 11 Comtés;
- Prestation musicale en direct de chants de Noël;

ATTENDU QUE l’organisatrice, Mme Annie Croteau, sollicite deux appuis de la municipalité pour faciliter la tenue de ces activités, soit :

La location gratuite de la salle municipale ainsi que l’accès gratuit à la salle de la FADOQ pour les activités de bricolage, décoration de cupcakes et maquillage pour enfants;

Une augmentation de 300 \$ du budget alloué de 400 \$ pour un total de 700 \$ pour couvrir les frais supplémentaires liés à la bonification des activités;

**En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la
séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle
statue et décrète ce qui suit**

**D'autoriser la gratuité de la salle municipale ainsi que
l'utilisation de la salle de la FADOQ le 13 décembre 2025 pour
la tenue des activités destinées aux enfants dans le cadre du
Marché de Noël;**

**D'accorder une augmentation de 300 \$ au budget prévu pour
un total de 700 \$ pour le Marché de Noël 2025, dans le cadre
des célébrations du 150e anniversaire;**

**De féliciter les organisateurs et bénévoles pour leur
implication dans la réussite de cet événement rassembleur
pour la communauté.**

2025-10-318 Résolution adoptée à l'unanimité.

**b. Demande de soutien pour l'organisation de la
3e édition de la fête d'Halloween – 25 octobre
2025**

ATTENDU QUE le comité organisateur souhaite tenir la 3e
édition de la fête d'Halloween le 25 octobre 2025 à l'Abri-bois
de La Patrie, avec la possibilité d'étendre l'événement sur
deux jours (24 et 25 octobre), si le nombre de bénévoles
requis est atteint;

ATTENDU QUE l'événement connaît une croissance
continue de participation depuis ses débuts, et s'inscrit cette
année dans le cadre des célébrations du 150e de la
municipalité avec une thématique antique;

ATTENDU QUE le comité désire reconduire la vente de
soupe, breuvages et ajout de grill-cheese pour financer en
partie l'activité, avec un objectif de revenus de 500 \$;

ATTENDU QUE le comité demande l'accès à l'Abri-bois du
11 au 25 octobre 2025 pour l'installation des décors, ainsi que
le 26 octobre pour le démontage;

ATTENDU QUE des enjeux de sécurité ont été observés lors
de l'édition précédente et que des mesures supplémentaires
sont nécessaires, notamment la présence de deux bénévoles
affectés à la sécurité;

ATTENDU QUE le comité sollicite l'appui de la municipalité
pour :

- Obtenir un **permis MAPAQ** pour la vente de nourriture;
- Recevoir une **avance budgétaire** pour l'achat de matériel usagé sur des plateformes comme Black Market;
- Obtenir un **budget municipal de 2000 \$**, dont une enveloppe de 1500 \$ sera utilisée selon la répartition suivante :

- 50 % pour l'achat de bonbons et nourriture (750 \$);
- 25 % pour l'achat de matériel usagé (375 \$);
- 25 % pour l'achat de matériel neuf (375 \$);
- Assurer la **promotion de l'activité** via :
 - Une parution dans le journal local en septembre;
 - Un publipostage au début octobre;
 - Une communication dans les écoles à la mi-octobre;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser la tenue de l'événement Halloween 2025 à l'Abri-bois de La Patrie le 25 octobre 2025, avec possibilité d'ajouter la date du 24 octobre selon les ressources disponibles;

D'accorder l'accès à l'Abri-bois du 11 au 26 octobre 2025 inclusivement pour le montage et le démontage du parcours;

D'accorder un budget de 2000 \$, incluant une avance de fonds pour l'achat rapide de matériel usagé, selon les modalités établies dans la lettre explicative;

D'autoriser la municipalité à faire les démarches nécessaires pour l'obtention du permis MAPAQ pour la vente de nourriture;

D'appuyer la promotion de l'événement par le biais du journal local, d'un publipostage, et de communications avec l'école locale;

D'aider à la recherche de bénévoles, notamment pour assurer la sécurité et le bon déroulement de l'événement.

2025-10-319

Résolution adoptée à l'unanimité.

c. Festi-Rock – Autorisation de paiement profits 2025;

Considérant la résolution 2025-09-296 qui mentionne que l'argent des profits du Festi-Rock soit remis à Madame Annie Croteau d'un montant de 10 500.12 \$;

Considérant que par suite d'une rencontre avec les responsables du Festi-Rock, ceux-ci ont offert à la Municipalité de La Patrie de garder les fonds afin que la municipalité de La Patrie gère les entrées et sorties des fonds lors du prochain Festi-Rock;

Considérant que les responsables souhaitent donner 2 000 \$ en don à la bibliothèque municipale de La Patrie;

Considérant que les responsables souhaitent également organisée une activité mensuelle à la bibliothèque municipale

qui se nommera les matinées animées et organiser un 5 @ 7 pour remercier leurs nombreux bénévoles à la FADOQ où un montant d'environ 1000 \$ sera utilisé;

Considérant que le montant restant d'environ 7 500.12 \$ servira comme fonds de roulement au festi-Rock pour l'année 2026 considérant que l'aide recueillie lors du 150^e sera moins présente en 2026 et que ceux-ci veule s'assurer de ne pas être en déficit étant donné que ce déficit serait absorbé à même l'argent personnel des responsables;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que la municipalité autorise Madame Marie-France Gaudreau à faire un transfère d'argent de 2000 \$ pour la bibliothèque municipale;

D'autoriser un montant d'environ 1000 \$ pour Madame Annie Croteau pour l'organisation des matinées animées qui auront lieu mensuellement à la bibliothèque de La Patrie;

Que la municipalité accepte et autorise Madame Marie-France Gaudreau de s'occuper de l'argent des profits du Festi-rock et ce, en collaboration avec les responsables du Festi-Rock pour l'année 2026.

De souligner la contribution significative de l'équipe du Festi-Rock à la vie culturelle et communautaire de La Patrie, notamment par ses dons à la bibliothèque et la mise en place des "Matinées animées".

2025-10-320

Résolution adoptée à l'unanimité.

d. Soutien à l'organisation de la deuxième édition du Festi-Rock en 2026;

ATTENDU QUE la première édition du Festi-Rock, tenue en 2025 dans le cadre des festivités du 150^e anniversaire de la municipalité, a été un succès au-delà des attentes et a reçu des commentaires très positifs de la part de la population;

ATTENDU QUE le comité organisateur souhaite offrir une **deuxième édition du Festi-Rock en 2026**, malgré le contexte différent et l'absence du levier de visibilité du 150^e anniversaire;

ATTENDU QUE l'organisation d'un tel événement demande des ressources importantes, tant humaines que financières, et que le comité a exprimé sa volonté de continuer à soutenir des projets communautaires locaux avec les profits générés (notamment un don de 2000 \$ à la bibliothèque et la création des "Matinées animées");

ATTENDU QUE les demandes du comité organisateur sont les suivantes :

1. **Gratuité de l'Abri-bois** pour la tenue de l'événement;
2. **Gratuité d'une salle municipale** pour la tenue du 5 à 7 des bénévoles;
3. **Aide financière de 2500 \$** pour soutenir l'organisation de l'événement;
4. **Responsabilité exclusive du souper-spaghetti et du bar** lors de la soirée du Carnaval, comme moyen de financement pour le Festi-Rock 2026;

ATTENDU QUE le comité souhaite conserver une partie de son fonds de roulement pour pallier aux imprévus (ex. : conditions météorologiques) et pour assurer la viabilité à long terme de l'événement, tout en poursuivant sa contribution à la communauté;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'accorder la gratuité de l'Abris-bois pour la tenue du Festi-Rock 2026;

D'autoriser l'utilisation gratuite d'une salle municipale pour la tenue du 5 à 7 des bénévoles;

D'accorder une aide financière de 2500 \$ à l'équipe du Festi-Rock pour soutenir la tenue de la deuxième édition de l'événement en 2026;

D'autoriser l'équipe du Festi-Rock à prendre en charge le souper-spaghetti et le bar lors de la soirée du Carnaval, comme activité de levée de fonds pour le Festi-Rock;

Que la totalité des profits soit gérée par la municipalité de La Patrie et qu'un montant soit gardé pour le fonds de roulement du Festi-Rock;

Qu'un montant soit donné s'il y a profit suffisant à un organisme de la municipalité de La Patrie choisi par les responsables du Festi-Rock et en accord avec le conseil municipal par suite de leur suggestion d'organisme.

2025-10-321

Résolution adoptée à l'unanimité.

e. Marché public – Budget 2026;

Considérant que le Marché public est un événement rassembleur qui se déroule tout au long de la saison estivale;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit

Que les membres du conseil autorisent un montant de 2 000 \$ pour le budget 2026 pour la continuité du marché public de La Patrie afin que cet événement qui apporte beaucoup aux citoyens et citoyennes puisse continuer de se faire.

2025-10-322

Résolution adoptée à l'unanimité.

f. Marché public – Assurance responsabilités civiles;

Considérant que chaque OSBL tel le Marché public, qui souhaite être assuré sur la police d'assurance de la municipalité, doit fournir une copie de leur charte ainsi qu'une proposition complétée afin d'être soumise à une analyse de l'assureur de la municipalité donc, le Fonds d'assurance des municipalités ;

Considérant que cet organisme doit toujours figurer au REQ (Registre des entreprises du Québec) et qu'il est primordial d'avoir un lien de proximité entre l'OSBL en question et la municipalité ;

Considérant que l'organisme du Marché public satisfait tous les critères et qu'un membre du conseil de la municipalité devra siéger au conseil d'administration de l'organisme ;

Considérant que la prime prévue pour l'ajout de l'OSBL le Marché public est d'un montant de 200 \$ par année ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit

Que les membres du conseil autorisent le directeur général de faire le paiement de 200 \$ pour l'année 2026 pour les assurances responsabilités civiles du Marché public.

2025-10-323

Résolution adoptée à l'unanimité.

g. Marché public - Location gratuite de l'abri-bois 2026 ;

Considérant que le Marché public de La Patrie souhaite obtenir l'exclusivité gratuitement de l'abri-bois les jeudis soir à partir de 15 h à 18 h 45 à partir de la fin juin 2026 à la mi-septembre 2026 inclusivement;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit

Que le conseil municipal autorise la priorité et la gratuité de location de l'abri-bois les jeudis soir à partir de 15 h à 18 h 45

pendant la période du marché public de la fin juin 2026 à la mi-septembre 2026 inclusivement;

Qu'un contrat d'exclusivité sera signé entre le Marché public et la Municipalité de La Patrie;

Que la directrice générale adjointe, Madame Marie-France Gaudreau soit autorisée à signer le contrat d'exclusivité de l'abri-bois.

2025-10-324

Résolution adoptée à l'unanimité.

h. Organisation remerciement des bénévoles;

REPORTÉE

i. Dépôt – Budget final du comité des familles ;

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil le budget final du comité des Familles du 150^e de La Patrie. Les membres du conseil prennent connaissance dudit budget.

j. Concours décoration d'Halloween 2025 ;

Considérant que la municipalité de La Patrie invite les citoyens à décorer leur maison, balcon et/ou terrain afin de mettre une note obscure, drôle, attrayante, mystérieuse, épeurante et démoniaque à leur demeure ;

Considérant que les candidats qui souhaitent participer au concours devront déposer leur candidature avant le 20 octobre au bureau municipal ou dans la boîte en acier inoxydable à l'extérieur, au 18, rue Chartier en remplissant le coupon donné dans le Jaseur municipal d'octobre et aussi l'envoyer par courriel au dga.lapatrie@hsfqc.ca ;

Considérant que les prix suivants seront décernés pour les meilleures décorations : Panier cadeau de produits d'ici d'une valeur de 150 \$, un 100 \$ de BONICHOIX et 50 \$ de chez Volt à Sherbrooke ;

Considérant que les gagnants seront choisis par la population par le biais de l'INFO-Jaseur grâce aux photos des participants qui y seront mises ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Vanessa Thériault

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit

Que le conseil municipal affiche dans l'info-Jaseur d'octobre le concours de décorations d'Halloween ainsi que les prix à gagner via la distribution dans les endroits publics;

Que la municipalité engage un photographe pour la prise des photos pour le concours d'Halloween ;

Que le montant total accordé soit de 600 \$ pour l'achat des cadeaux et photographie.

2025-10-325 Résolution adoptée à l'unanimité.

k. Spectacle familial de Noël 2025 ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie tient à offrir à ces citoyennes et citoyens un spectacle familial pour le temps des fêtes dans sa municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil municipal autorise l'organisation d'un spectacle en novembre 2025 à la salle municipale ;

Qu'un montant de 3000 \$ soit autorisé pour :

- Spectacle de Noël, à valider;
- Collations distribuées gratuitement ;
- 1 cadeau pour chaque enfant présent ;
- 3 cadeaux tirages pour les adultes ;

Que les billets seront distribués en préventes aux citoyennes et citoyens et seront publicisés sur les réseaux sociaux et dans l'INFO-Jaseur municipal de la municipalité.

2025-10-326 Résolution adoptée à l'unanimité.

14. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

15. Varia

16. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 177 010 \$, Référence aux numéros de chèque 2025000639 à 202500703 et référence aux chèques numéros 12956 à 12995 et les chèques numéros 202500348 à 202500374 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise un montant de 2 685.91 \$.

2025-10-327 Résolution adoptée à l'unanimité.

17. Rapport de la mairesse

Aucun

18. Période de questions

Les membres du conseil répondent aux gens du public.

Madame Marie Charlevoix mentionne sa problématique concernant les phragmites.

Monsieur Luc Bibeau remercie les membres du conseil.

Madame France Tardif explique les complications d'organiser des matinées animées.

19. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 48

2025-10-328 Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage
Mairesse

Alexandre Vaillancourt
Directeur général,
Greffier-trésorier

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse